

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

### Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **A approuvé**, le compte administratif du budget général qui fait ressortir un excédent de 304 146 euros 35 et de 217 709 euros 35 en tenant compte des restes à réaliser,
- **A approuvé**, le compte administratif du budget annexe de l'eau qui fait ressortir un excédent de 412 567 euros 93 et de 316 962 euros 93 en tenant compte des restes à réaliser,
- **A approuvé**, les comptes de gestion du Trésorier, qui correspondent en tous points aux documents précités,
- **A affecté** les résultats de fonctionnement des comptes administratifs précédemment approuvés,
- **A décidé** d'intégrer dans le budget principal de la Commune (M 14) le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau (M 49),
- **A approuvé**, le budget primitif M 14 de 2018 qui s'établit comme suit :  
Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 3 491 039 euros  
Section d'investissement : recettes et dépenses : 11 471 658 euros.
- **A approuvé**, le budget primitif M 49 de 2018 qui s'établit comme suit :  
Section d'exploitation : recettes et dépenses : 593 189 euros  
Section d'investissement : recettes et dépenses : 433 634 euros.
- **A décidé** de réévaluer de 2 % les taux d'imposition des taxes directes locales compte tenu de la réalisation prochaine des travaux d'équipements publics sur le secteur de Milly, ambitieux programme qui va impacter les finances communales des années à venir.
- **A instauré** le quotient familial pour la tarification des services périscolaires (restauration scolaire, transport scolaire et garderie périscolaire) qui sera applicable dès la prochaine rentrée scolaire. Cette mesure vise à tendre vers une homogénéisation des tarifs et plus de solidarité.
- **A attribué** aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant
Donneurs de sang bénévoles de Neuvecelle	1 000 €
Neuvecelle Loisirs Culture	18 500 €
Association Théâtrale de Neuvecelle "Théâtralement vôtre"	2 600 €
Association des Parents d'élèves Lou Nove Chatni	4 700 €
Neuv'Gym	800 €
Neuvecelle Handball	4 300 €
Les Trompes de Chasse de Neuvecelle	1 000 €
Le Jardin des Sons	1 500 €
Club de l'amitié	1 200 €
Nyamagué	400 €

Tango Passion	300 €
Une idée de Génie	500 €
ADMR SSIAD soins à domicile	1 480 €
Association Savoie-Argentine	80 €
Banque Alimentaire Haute Savoie	300 €
Club Aviron Evian	500 €
HDL Ecole à l'hôpital	100 €
HDL Equipe mobile Psychosociale	100 €
HDL Morillon	100 €
Jeunesses Musicales de France	495 €
Lire et Faire Lire 74	500 €
Lycée les 3 vallées	300 €
MFR Le Belvédère	80 €
MJC Evian	* 1500 €
Mutame Savoie Mont-Blanc	195 €
Rugby Maxilly	500 €
Secours Catholique	300 €
Secours Populaire Chablais	300 €
Tennis Club Evian	1 600 €
Union départementale Combattants AFN	150 €
VIA 74 CISPD	* 500 €
Cie de l'une à l'autre	500 €
USEL (en 2 versements sur l'année scolaire)	2 880 €
Art Terre (en 2 versements sur l'année scolaire)	1 500 €
Evian sport Hand-Ball (en 2 versements sur l'année scolaire)	1 260 €
	<b>45 020 €</b>

\* Versements en attente

- **A accordé** une subvention de 26 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle et de 14 850 euros à l'école Saint-Bruno pour les 44 élèves de Neuvecelle scolarisés à l'école primaire de cet établissement.
- **A demandé** que l'acquisition de petit mobilier et d'équipements soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
- **A approuvé** le transfert des parcelles cadastrées en section AH sous les numéros 705 et 811, d'une contenance totale de 697 m<sup>2</sup>, dans le domaine communal.
- **A approuvé** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour les opérations de détection / géoréférencement des réseaux d'éclairage public coordonnées par le SYANE,
- **A sollicité** le versement d'un fonds de concours auprès de la CCPEVA pour le financement de travaux sur le réseau d'eau potable.
- **A désigné** deux délégués au Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains pour les collèges « gestion d'une fourrière automobile » et « gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats ».

En fin de séance, le Conseil Municipal, **a été convié** à différentes manifestations organisées sur le territoire communal.